

LIVRE XXXI.

CONJURATION DE 1618.

I. Pendant que la république s'était trouvée engagée dans un état d'hostilité contre l'archiduc Ferdinand, la branche de la maison d'Autriche qui régnait en Espagne n'avait pas pris une part active à cette guerre, mais elle avait fourni des secours à l'archiduc, et comme médiatrice, elle avait montré une partialité dont les Vénitiens avaient peut-être le droit de se plaindre.

Dans les différends entre les ducs de Savoie et de Mantoue, cette même cour s'était portée pour arbitre, avec une hauteur qui avait obligé le duc de Savoie à recourir aux armes; et la république de Venise avait cru qu'il était de son intérêt, comme de sa dignité, d'encourager la résistance de ce prince par des promesses de secours, et par des subsides dont la somme s'élevait déjà à plus de deux millions de ducats.

Dans la guerre et dans la négociation, on avait eu plus d'une occasion de remarquer que les Espagnols voyaient d'un œil de malveillance une république toujours empressée de mettre obstacle aux progrès de leur influence en Italie. Cependant la guerre n'avait pas éclaté entre l'Espagne et Venise. Des traités venaient de réconcilier l'archiduc avec les Vénitiens, le duc de Savoie avec la cour de Madrid; mais ces traités avaient placé ces diverses puissances dans un état de paix légal, sans faire cesser les causes de leurs inimitiés.

Du côté de la Savoie, tous les efforts des Espagnols tendaient à détacher le duc de l'alliance des Vénitiens. Ce prince était tour-à-tour menacé et

caressé par le gouverneur de Milan, qui tantôt refusait de lui remettre Verceil, tantôt lui conseillait de ne pas évacuer le Montferrat, tantôt promis au duc de Mantoue. La cour de France, inquiète et mécontente de ces délais, réclamait, de la part des Espagnols, l'évacuation de Verceil, stipulée dans le traité de paix. Le cabinet de Madrid adressait ordres sur ordres à son général pour cette restitution, sans que celui-ci se mit en devoir d'obéir, et cependant on ne le révoquait point.

Du côté de Naples les hostilités continuaient encore, seulement on pouvait les prendre pour des pirateries. Il avait été convenu entre les gouvernements d'Espagne et de Venise qu'on se rendrait toutes les prises faites en mer, d'autant plus injustement qu'on n'avait jamais été en état de guerre; le roi avait même remis à l'ambassadeur de la république une lettre de sa main, par laquelle il recommandait au duc d'Ossone la prompte exécution de cette mesure. Le duc d'Ossone avait soin de rendre le compte des restitutions interminables. La cour de Madrid avait rappelé très-publiquement ses forces navales en Espagne. Le vice-roi les gardait en Italie, et il devenait encore plus difficile de s'expliquer cette désobéissance, quand on voyait sur son pavillon ses propres armes, au lieu de celles du roi. Loin de désarmer, il augmentait ses forces, il recrutait des gens de guerre de diverses nations, appelait des corsaires à son service, même de ces Uscoques que la république venait enfin de disperser, et couvrait tous ces préparatifs du prétexte grossier